

Département :
PYRÉNÉES ATLANTIQUES
Canton :
USTARITZ, VALLÉES NIVE & NIVELLE
Commune :
ASCAIN

N° 408/23

**Arrêté de voirie pour occupation du domaine public
Installation base de vie chantier de l'interconnexion Choucoutoun Helbarron
sur la parcelle AT 85 route de Dorrea
Stationnement interdit au droit du chantier**

Le Maire de la Commune d'Ascaïn,
Vu les articles L2212.2, L2213, L2213.5 et L2512.13 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Route notamment ses articles R 44, R 225,
Vu l'arrêté interministériel sur la signalisation routière approuvé par arrêté du 7 Juin 1977,
Vu la loi 82/213 de Mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions,
Considérant que l'intérêt majeur de la sécurité et de la tranquillité publique justifie pleinement une limitation.
Considérant que le stationnement des véhicules sur la voie publique peut compromettre la sécurité et la commodité de la circulation à l'intérieur de l'agglomération et que la réglementation des conditions d'occupation des voies répond à une nécessité d'ordre public.

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 : L'entreprise Néo Réseaux 407, rue de l'Industrie 40220 TARNOS est autorisée à installer la base de vie du chantier de l'interconnexion Choucoutoun Helbarron route de Dorrea à l'entrée de l'aire de jeux Iturritxa sur la parcelle AT 85 à compter du 4 septembre 2023 jusqu'à la fin des travaux (date estimée de fin des travaux : 15 décembre 2023). Le stationnement sera interdit au droit du chantier.

ARTICLE 2 : Les panneaux de signalisation et les protections nécessaires au chantier seront installés par l'entreprise Néo Réseaux pour permettre l'application des présentes dispositions.

ARTICLE 3 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois.

ARTICLE 4 : Monsieur le commandant de Brigade de Gendarmerie de St Pée sur Nivelle et le Gardien de Police Municipale de la Commune seront chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté qui sera publié et affiché dans les conditions habituelles.

Fait à Ascaïn, le 25 août 2023

Le Maire
Jean Louis FOURNIER

